

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

**EXANE MERCURY FUND – CLASSE A (CODE ISIN: LU0705307832)**  
**Un compartiment de la SICAV Luxembourgeoise Exane Funds 1**  
**Société de Gestion : EXANE ASSET MANAGEMENT**

**OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

**Objectif de gestion :** Exane Mercury Fund (ci-après « Mercury ») vise à réaliser une performance absolue, régulière et décorrélée des marchés financiers à travers une gestion dynamique de type « long/short equity ».

**Stratégie d'investissement :** Mercury est géré de manière discrétionnaire en fonction des anticipations de la Société de Gestion.

La stratégie d'investissement consiste à gérer simultanément un portefeuille de positions à l'achat sur des sociétés jugées sous-évaluées et un portefeuille de positions à la vente sur des sociétés jugées surévaluées. Ces transactions constituent une technique d'arbitrage permettant de réduire l'exposition de Mercury au risque de marché ou à un risque sectoriel spécifique. Le risque induit par une ou plusieurs expositions à la baisse sur des titres ne doit pas être vu isolément mais en considération du portefeuille global et des titres similaires détenus par le compartiment à l'achat. Dès lors, le risque lié à une vente de titres dans ce contexte n'est pas absolu, mais doit toujours être vu comme un risque relatif.

**Univers d'investissement :** géographiquement, l'univers d'investissement est mondial. Sectoriellement, l'essentiel des positions est concentré sur le secteur de la chimie au sens large (chimie de commodité, chimie de spécialité, chimie diversifiée, agrochimie et gaz industriels), la santé au sens large (pharmacie, biotechnologie, technologie médicale, diagnostic médical, gestion d'hôpitaux et de centres de soins et autres services médicaux) et des énergies renouvelables.

**Durée minimum de placement recommandée :** Mercury pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Mercury est un OPCVM de capitalisation.

**Capacité d'amplification :** la Société de Gestion peut recourir à des contrats financiers afin d'obtenir une exposition synthétique sur une société ou sur un marché. La capacité d'amplification résultant de ces contrats financiers est limitée à une fois l'actif.

**Exposition nette du portefeuille :** l'exposition nette du portefeuille au risque de marché actions (positions acheteuses diminuées des positions vendeuses) est comprise entre -10% et +25%. Cette exposition modérée au risque de marché actions vise notamment à maintenir à la fois une faible volatilité des performances et une faible corrélation aux indices actions.

**Faculté de rachat des actions souscrites :** les investisseurs pourront demander le rachat de leurs actions chaque jour d'ouverture de la bourse de Paris avant 16h00.

**PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT**



L'indicateur synthétique de risque classe Mercury sur une échelle de 1 à 7 mais la catégorie de risques associée à Mercury n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. L'indicateur synthétique de risque de Mercury a été établi sur la base de l'objectif de volatilité défini dans son prospectus: Mercury vise à maintenir une volatilité historique annualisée des valeurs nettes d'inventaire inférieure à 5%. Toutefois, cet objectif de volatilité n'est pas un engagement ou une garantie délivrée par la Société de Gestion.

L'exposition diversifiée de Mercury au risque action explique le classement de Mercury dans cette catégorie.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».

**Risque de capital :** Mercury ne comporte aucune garantie sur le capital investi ; il est possible que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels le compartiment peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire:

- **Risque de contrepartie:** Mercury peut encourir des pertes au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur ses opérations de swaps, de CFD, de contrats à terme, d'emprunt ou de prêt de titres en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

- **Risque de crédit :** Mercury est investi dans des titres de créance émis par des émetteurs de premier ordre qui peuvent néanmoins se retrouver dans la situation où ils ne peuvent plus faire face à leurs engagements.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

## FRAIS DE LA CLASSE A

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

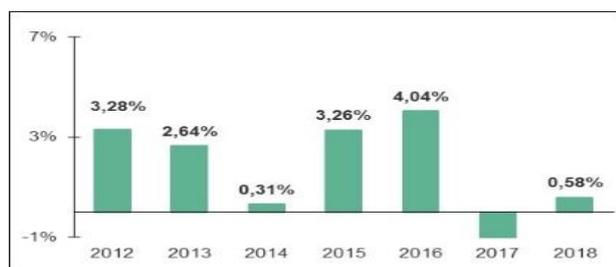
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Max 5% acquis à la Société de Gestion
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué ci-dessus est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,58 % TTC
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% TTC au-delà de EONIA capitalisé + 1% de performance annuelle, avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark ». Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice: 0,09%

La Classe A EUR est éligible aux investisseurs institutionnels.

Les chiffres communiqués dans les frais d'entrée et de sortie sont toujours des maximums. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Pour plus d'information sur les frais et le mécanisme « High Water Mark » relatif à commission de gestion variable, veuillez-vous référer aux sections 10 et 11 du supplément du prospectus relatif à Mercury. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction. Le taux de frais courants est calculé sur la base des frais courants facturés sur l'exercice clos en décembre 2018 et peut varier d'une année sur l'autre.

## PERFORMANCES PASSES DE LA CLASSE A



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
- La date de lancement de la Classe A de Mercury est le 30 décembre 2011.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Les performances affichées sont calculées en euros (EUR), nettes de tous les frais à la charge du compartiment.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Classe	Code ISIN	Typologie de souscripteurs concernés	Devise	Montant minimum de souscription initiale	Minimum de souscription ultérieure	Affectation du résultat
A	LU0705307832	Investisseurs Institutionnels	Euro	10 000 euros	Aucun	Capitalisation
B	LU0705308210	Tous investisseurs	Euro	1 action	Aucun	Capitalisation

Les prospectus, rapports annuel et semestriel de la SICAV ainsi que toute information pratique telle que la valeur nette d'inventaire à jour des Classes sont disponibles gratuitement en français au siège social de la SICAV ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://www.exane-am.com/fr/fonds/mercury>

### Dépositaire et Agent Administratif

BNP Paribas Securities Services  
60, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Exane Asset Management à l'adresse suivante : [www.exane-am.com/sites/default/files/eamdocs/EAM-PR.pdf](http://www.exane-am.com/sites/default/files/eamdocs/EAM-PR.pdf); un exemplaire papier de la politique de rémunération et des avantages est mis à disposition gratuitement sur demande.

Les actifs et passifs de chaque compartiment étant distincts les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment, sauf disposition contraire des documents constitutifs de la SICAV.

Les investisseurs sont avertis que la législation fiscale de l'état membre d'origine de Mercury peut avoir une incidence sur leurs situations fiscales personnelles. Exane Funds 1 ne peut être tenue responsable que des informations contenues dans ce document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de Mercury. Mercury peut être constitué d'autres types de classes d'actions. Les investisseurs peuvent trouver plus d'informations sur ces classes dans le prospectus de Mercury ou

sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse indiquée précédemment.

Les actionnaires peuvent demander de convertir tout ou partie des actions qu'ils détiennent dans une Classe d'un compartiment déterminé en actions d'une autre Classe du même compartiment ou d'un autre compartiment à la condition que la devise des actions de l'autre Classe soit identique. Pour plus de détails, les actionnaires peuvent se reporter à la Section VIII 4 du Prospectus.

Mercury est agréé au Luxembourg et a été autorisé à la commercialisation par l'autorité de régulation luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier. La Société de Gestion Exane Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP01015.

Aucune classe d'actions ne peut être offerte ou vendue à des « US Persons » telles que définies par la loi US Securities Act de 1933 qui sont considérées comme des Personnes Non Autorisées au sens de l'article 11 des statuts de la SICAV.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2019/02/08.